

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze le dix-huit mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Matthias FLORA, Françoise DESSERTY, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Jean-Claude GROSS, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Dominique DUVINAGE, Daniel BONIFASSI, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST.

Etait absent, excusé et a donné pouvoir : Sheila Mc CARRON à José DOUILLET, Aline CLAIRET à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Pascale SOQUET à Yvette FRAGNE, Thierry MERCIER à Jean-Claude GAUTHIER, Philippe CASILE à Sarah BOUSSANDEL

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de conseillers votants :	29

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme SEYTIER est désigné(e) en tant que secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2015

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

III. AFFAIRES GENERALES

DL-035-05-15 - Désignation des représentants de la collectivité au Conseil d'Administration du Collège les 4 Vents

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Par délibération N° DEL 45-04-14 du 07 Avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné Mesdames Mc CARRON et BOUSANDEL en tant que déléguées de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Collège des 4 vents.

L'administration du Collège nous ayant fait savoir qu'il fallait en fait désigner un représentant titulaire et un suppléant, et non pas deux délégués titulaires, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Titulaires - Proposition de candidatures

- ✿ Thierry MERCIER
- ✿ Sarah BOUSSANDEL

Ont obtenu

Thierry MERCIER : 21 voix

Sarah BOUSSANDEL : 7 voix

Arrivée de Monsieur Daniel BONIFASSI

Suppléant - Proposition de candidature :

- ✿ Daniel BONIFASSI

A obtenu

23 voix pour

3 voix contre : Sarah BOUSSANDEL, Philippe CASILE, Daniel BROUTIER

3 abstentions : Yvonne CHAMBOST, Hervé MAZUY, Nathalie SERRE

Monsieur Thierry MERCIER est désigné pour être le représentant titulaire du conseil municipal au conseil d'administration du Collège les 4 Vents

Monsieur Daniel BONIFASSI est désigné pour être le représentant suppléant du conseil municipal au conseil d'administration du Collège les 4 Vents.

IV. PERSONNEL

DL-036-05-15 - Modification du tableau des effectifs

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Cinq agents titulaires de divers grades ont été proposés à un avancement à l'ancienneté au grade supérieur de leur cadre d'emplois, compte tenu de leur valeur professionnelle.

Ces avancements doivent donner lieu à la création des postes correspondant aux grades suivants :

- ✓ 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir décider la création des postes précités étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

V. FINANCES

DL-037-05-15 - Indemnité de conseil versée au comptable public pour l'année 2014

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 12 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que la comptable du Trésor n'effectue pas de prestation de conseil jugée suffisante pour la commune de L'Arbresle pour prétendre au versement d'une indemnité de conseil,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de décider de ne pas accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor, Madame Marie DESGRAND, au titre de l'année 2014.

Monsieur Hervé MAZUY : On va s'abstenir sur ce point, nous ne sommes pas à même de juger si elle effectue bien des conseils, ou pas, pour la commune. Je crois que jusqu'à présent, la commune votait chaque année cette indemnité.

Personnellement je pense que cette année si on ne la vote pas c'est plus pour faire des économies au niveau de la commune, ce qui est tout à fait louable.

Monsieur le Maire : *Jusqu'à présent on votait cette indemnité parce que cela correspondait à un service rendu.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *La personne que l'on a aujourd'hui ne rend aucun service, voir met des bâtons dans les roues de la commune. Cela n'a rien à voir avec les économies de la commune, c'est uniquement sur la prestation qu'elle ne fournit pas.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Vous êtes convaincu qu'avant on fournissait des conseils ?*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Pour avoir travaillé avec elle, oui.*

Monsieur Hervé MAZUY : *C'est bien ce que je dis, nous on ne travaille pas avec elle.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Ce n'est pas utile de faire un ressenti si vous n'avez aucun élément.*

Monsieur Hervé MAZUY : *J'avais envie de faire un ressenti.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 23 voix pour ; 6 abstentions : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST)la présente délibération.

VI. MARCHES PUBLICS

DL-038-05-15 - Requalification de la place de la République et ses abords : Engagement de procédure de marché public et autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. PEYRICHOU présente le dossier.

EXPOSE :

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans une politique active de requalification et de mise en valeur de son centre historique

Les travaux de la première phase se sont terminés en juin 2011. Ils ont été réalisés sur différentes voiries et espaces publics du « Vieil Arbresle ».

Depuis 2013 une démarche de projet a été mise en place pour requalifier la Place de la République et ses abords, avec comme objectif d'améliorer :

- le cadre de vie (embellissement, mise en valeur des espaces publics et du patrimoine...),

- l'attractivité et le dynamisme du commerce de centralité
- le stationnement, les circulations et les flux

Depuis le printemps 2014, s'est ouverte une période d'étude et de concertation dense en direction des membres du Conseil Municipal via différentes commissions, des habitants, des commerçants, des acteurs associatifs et des entreprises riveraines de la place de la République.

Cette démarche axée sur des séances de travail technique ainsi que des réunions publiques a permis de faire émerger un projet de fonctionnement et d'aménagement de cette place permettant, notamment, de :

- définir un meilleur partage de l'espace public sur un espace alors uniquement dédié au stationnement ;
- créer des espaces de convivialité permettant l'accueil des usagers, des clients des commerces et des riverains ;
- améliorer les cheminements piétons ;
- intégrer une présence végétale ;
- valoriser la place par un éclairage public adapté ;
- retrouver de la qualité urbaine par le choix de matériaux nobles ;
- définir une nouvelle politique de stationnement à l'échelle du centre-ville ;

S'agissant d'un MArché à Procédure Adaptée (MAPA), Monsieur le Maire explique que ce projet d'aménagement de la place de la République et de ses abords est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La phase de travaux devrait débuter fin 2015 pour se clore à la fin du premier semestre 2016.

Le coût prévisionnel total des travaux, hors éclairage public, hors comptage stationnement, hors conteneurs enterrés, est estimé à 550 000 € HT, soit 660 000 € TTC.

La procédure utilisée pour la mise en concurrence sera celle du marché à procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics).

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant Monsieur le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire:

- **A lancer la procédure du marché public pour les travaux d'aménagement de la place de la République selon la procédure adaptée**
- **A signer les marchés à intervenir avec les titulaires qui seront retenus par la commission chargée d'analyser les offres.**

Monsieur Hervé MAZUY : *Vous nous dites que vous allez créer 7 places de plus sur la partie haute du parking Sainclair, mais vous ne dites pas que vous supprimez 21 places sur la place de la République.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *On en a fait une trentaine aux alentours, les zones rouges, zones bleues ont été mises en place. Il faut savoir que sur la place de la République 30% des places sont occupées par les commerçants. Ce sont des gens en stationnement ventouse toute*

la journée. Ils prennent la place de leurs clients. Aujourd'hui on a plus de places de stationnement qu'avant parce qu'on a une rotation de véhicules. Avant ce n'était pas le cas.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Aujourd'hui il y a une psychose du parking à L'Arbresle. Les gens des alentours se sont mis dans la tête qu'il n'y avait plus de place de parking. En faisant ce que vous faites, vous ne faites qu'accroître cette image. C'est ce qu'on regrette et c'est pour cela que l'on votera contre.*

Il y a eu l'opportunité de la Poste qui était très intéressante pour faire quelque chose de privé – publique et de récupérer la partie arrière avec un système de circulation, d'augmentation des places. Et ça on a laissé tomber et c'est un peu dommage.

Le projet aujourd'hui il est ce qu'il est, mais cela aurait permis de mettre un sens de circulation, d'améliorer la Maison des Valous.

Et quelque part on va accentuer cette psychose du stationnement. Pourquoi on trouve de la place, il y a certainement une amélioration de la rotation des véhicules, mais il y a aussi une fuite de la clientèle. Des gens de Chatillon de Chessy ne viennent plus à L'Arbresle, c'est aussi vrai pour Savigny et ailleurs.

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *On travaille sur la gestion du stationnement avec des panneaux dynamiques de stationnement qui permettront de savoir s'il y a des places libres en ville et de guider les gens sur les parkings extérieurs. Tout un système va être mis en place pour amener les gens sur ces parkings.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *A condition que la circulation se fasse bien et qu'on ne mette pas 10 minutes à un quart d'heure pour traverser L'Arbresle comme c'est le cas aujourd'hui.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *C'est un autre problème, cela se jouera plus tard avec la déviation de L'Arbresle.*

Aujourd'hui les gens réclament des places en centre-ville. On a travaillé avec les commerçants.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Les commerçants n'étaient pas d'accord pour la suppression de places de parking place de la République.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *Ils voulaient pouvoir se garer eux, place de la République.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Je ne veux pas faire le procès des commerçants.*

Il y a une réglementation, il y a une police municipale et on applique le règlement. Je sais que c'est facile à dire et c'est moins facile à faire.

Après vous aurez d'autres problèmes si les commerçants continuent à se garer sur les places de parking.

Monsieur Gille PEYRICHOU : *Il y aura des contrôles et un système d'horodateur.*

Monsieur le Maire : *On met en place un système d'horodateur, sur les zones bleues et sur les zones rouges. Ce système n'est pas payant, l'utilisateur va retirer un ticket en rentrant sa plaque d'immatriculation, et il n'aura pas la possibilité de reprendre un second ticket de suite.*

Les gens ne pourront pas faire ce qu'ils font actuellement pour la plupart, sortir et tourner le disque.

Pour la gestion de ce stationnement, on a travaillé le projet avec les riverains et les commerçants, les associations comme les Amis du Vieux L'Arbresle.

Les commerçants effectivement nous ont dit souhaiter ne pas descendre en dessous de 50% des places de stationnement. C'est ce qui a été fait, le projet leur a été présenté, on en a discuté avec la Présidente de leur association qui n'a pas fait de remarque négative à ce sujet-là.

Concernant les rotations, on a retravaillé les durées de stationnement avec les usagers et avec les commerçants, je vous rappelle que la zone rouge était auparavant d'une demi-heure, elle est montée à une heure. La zone bleue qui était à une heure et demie est montée à deux heures, et la zone verte c'est quatre heures.

Il y a maintenant de nombreuses places libres en centre-ville, on s'aperçoit que toutes les places autour de la mairie, rue du Four à Chaux et le long des écoles, étaient utilisées par des gens qui prenaient le train. Maintenant ils sont stationnés en haut de la rue Lassagne, rue Jean Moulin.

Il y a peut-être une psychose effectivement, la police municipale fait son travail. Alors avant il n'y avait plus de place et maintenant il y en a mais comme ils risquent de prendre un PV ils ne veulent pas venir.

On va travailler sur une signalétique où seront indiqués les parkings, avec un système de décomptage sur les places disponibles. On saura dans quel parking il reste des places.

Concernant l'accès aux parkings, la circulation, effectivement on est dans une ville très contrainte. On a ces deux axes de circulation et tant que la déviation ne nous aura pas permis de débloquent des choses... On avance pour essayer de trouver des solutions.

On attend les vôtres, que proposez-vous pour le stationnement à L'Arbresle ?

Vous aviez proposé une deuxième vignette, c'est une idée intéressante qui a permis d'améliorer le système. Les gens qui habitent en zone bleue ont une vignette en zone bleue et une vignette en zone verte de façon à ne pas monopoliser trop de places. Les gens sont assez satisfaits.

Il y a encore un problème d'incompréhension, il y a des gens qui ont du mal à comprendre le règlement tel qu'on l'a écrit. Ce n'est pas qu'ils ne sont pas capables de le comprendre, c'est qu'ils ne prennent pas le temps de le lire, et ils se fient à ce qu'ils entendent, à la rumeur.

Le personnel mairie, et René, pas sa fonction d'adjoint, expliquent, on passe du temps à expliquer. Quand les gens ont compris cela se passe plutôt bien.

Monsieur René GRUMEL : *Il y a eu beaucoup d'incompréhension au début effectivement.*

Mais je me fais de moins en moins engueuler, et j'en suis content. Cela va donc certainement beaucoup mieux.

Monsieur le Maire : *Après, on a des problèmes de circulation, oui, on a des problèmes de stationnement, oui. Qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ?*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Au niveau des zones bleues et des zones rouges, vous avez totalement raison de faire ce que vous avez fait. Par contre on considère que la place de la République n'a pas la même valeur par exemple que la Place Pierre Marie Durand, c'est un parking tampon qui permet de desservir le vrai centre-ville, rue Charles de Gaulle et rue du marché. C'est là où on n'est pas d'accord dès le départ et beaucoup de commerçants ne sont pas d'accord sur le fait de supprimer des places. C'est là-dessus où on s'oppose.*

Faire une bande de 9 mètres pour les piétons, je me demande ce que les piétons vont faire, à part aller à la médiathèque ou à la MJC. On ne pourra pas non plus s'en servir de place festive parce qu'avec 9 mètres cela va être impossible de mettre des chapiteaux ou autre. Si on fait une esplanade il faut une esplanade pour faire du festif aussi. Avec 9 mètres de large on ne pourra pas faire du grand festif.

On est contre le fait de supprimer ces places, place de la République, parce que c'est une place clé, et qu'on aurait même vu l'intégration de la partie Poste avec l'intégration des Valous, un projet global et urbanistique structuré. C'est là où on n'est pas d'accord et on l'a dit dès la première réunion, et je dis que certains commerçants partagent cette opinion.

Une place de parking place de la République cela n'a pas la même valeur qu'à la gare ou place Victor Hugo.

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *Il aurait été dommage d'avoir une « place de la Gare » dans le centre-ville de L'Arbresle. C'est un espace qui va être rendu au public, un lieu de vie, de rencontres où les enfants pourront jouer, les gens discuter sans se faire écraser. Cela va être un espace reconquis par le public, un espace de vie.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *C'est de la théorie, il faut voir que dans le commerce aujourd'hui le chiffre d'affaire des commerçants est en difficulté et il y a quand même une répulsion du centre-ville.*

Monsieur le Maire : *Concernant la Poste, je répète ce que j'ai déjà expliqué, les propriétaires étaient La Poste. La Poste a rénové ses bureaux, a restructuré le rez-de-chaussée, et une fois que les travaux ont été faits, ils sont venus nous voir en nous disant est-ce que vous seriez intéressé pour racheter le bâtiment ? On a réfléchi.*

Il faut savoir qu'on nous imposait un prix, un loyer. Donc à part mettre quelques logements au-dessus, on ne voyait plus l'intérêt de préempter à partir du moment où la Poste occupait les locaux.

Si on avait su, avant que la Poste transforme ces locaux, qu'il y avait ce projet de rénovation, et s'ils étaient venu en disant on va vendre le bâtiment est-ce que cela vous intéresse ? A ce moment-là on aurait pu le racheter ou le faire racheter par un promoteur et on aurait travaillé sur un projet d'amélioration, de restructuration, différent. En gérant autrement la partie locaux, qui permette à un commerce de s'installer. Il manque autour de cette place des commerces un peu attractifs.

On n'a pas jugé opportun de préempter un bâtiment complètement impacté par la structure des locaux. On aurait préempté pourquoi ? Pour faire un placement immobilier.

Monsieur Daniel BROUTIER : *On ne va pas refaire tout le débat, mais il y aurait eu d'autres possibilités.*

Il y aurait eu une autre solution, c'est que la mairie préempte, fasse refaire les appartements par l'intermédiaire d'une société, et revende les appartements, et se réserve toute la partie arrière pour finir un aménagement complet de la place de la République. Dans ce cas-là cela ne faisait faire qu'une sortie temporaire de fonds.

Cela aurait été un projet beaucoup plus ambitieux avec une remise en valeur beaucoup plus esthétique.

On nous pose la question quelles sont les solutions que l'on propose, c'est ce que j'ai toujours proposé avec l'équipe.

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Les solutions étudiées à l'époque, à l'origine le promoteur devait faire un parking souterrain, effectivement il y a un parking sous la Poste pour 6 voitures, pour 11 logements il fallait 22 places, et la Poste s'est réservée 5 ou 6 places. Quand le promoteur a fait faire ses chiffrages, l'analyse technique de la construction du parking souterrain, financièrement il ne s'en sortait pas.*

C'est à ce moment là où on a évoqué la possibilité de faire valoir l'emplacement réservé qui était derrière la Poste parce qu'il devait y avoir un parking souterrain.

A partir du moment où le promoteur est revenu sur sa solution technique et est resté sur un parking aérien, en sachant qu'il lui fallait toujours les 28 places, circuler derrière le bâtiment devenait impossible. Surtout qu'il gardait l'accès du parking actuel qui est au fond de l'impasse. Techniquement cela devenait impossible pour la collectivité de gérer les stationnements qu'on impose au propriétaire, et un accès derrière le bâtiment. C'est pour cela qu'on a arrêté là, mais l'étude a été faite.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Mais on pouvait avoir des bureaux à la place comme cela a été fait dans le projet actuel. C'est ce qui permet de diminuer le parking.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *On peut refaire le débat en permanence.*

Si un promoteur se positionne, la collectivité ne peut pas lui imposer de mettre des bureaux.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Mais cela peut se négocier, ce n'est pas le promoteur qui décide tout seul. On ne peut avoir que des regrets.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Concernant l'aménagement de la place, vous aviez demandé au Maître d'œuvre de mettre un plateau surélevé au début de la place sur la partie Charles de Gaulle, apparemment il va y avoir seulement des coussins berlinois.*

C'est dommage, le plateau surélevé aurait fait ralentisseur au niveau des véhicules, mais cela permettait aussi d'avoir une perspective au début de la place, et je pense que cela aurait été beaucoup plus joli.

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *La topographie ne le permet pas, il faut reprendre tous les trottoirs avec un gros risque d'envoyer les eaux dans les commerces, ce n'était donc pas réalisable.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Cela permet d'utiliser le coussin berlinois de la rue Gabriel Péri....., je plaisante.*

Monsieur Gilles PEYRICHOU : *Le coussin à cet endroit-là, ne gênera en rien, le coussin berlinois cela se prend à cheval, et effectivement, rue Gabriel Péri puisqu'on nous en parle souvent, les gens roulaient dessus et pas à cheval. En plus là il n'y aura pas de camion pour passer dessus.*

Ce sont des produits qui fonctionnent bien, et je ne vois pas pourquoi à L'Arbresle dans une rue à sens unique cela ne fonctionnerait pas.

Monsieur le Maire : *Je vous rappelle le coût du projet qui est à 550 000 euros hors taxe, 660 000 euros TTC, auquel il faudra rajouter le coût de l'éclairage public, et la signalétique et la gestion du stationnement sur lequel on a mis une enveloppe de 80 000 euros.*

Madame Nathalie SERRE : *Le problème du stationnement d'après vous va être réglé, là, sauf que avec les 80 logements qui vont arriver sur le projet rue du Four à Chaux, c'est sauter pour mieux reculer, le problème du stationnement n'est pas réglé.*

Monsieur René GRUMEL : *Le problème de stationnement ne sera jamais réglé.*

Madame Nathalie SERRE : *On règle le problème au moment où cela se présente, et quand on l'a réglé il y a déjà un autre problème qui s'est présenté, et on n'arrête pas de courir après le problème de stationnement. C'était juste pour dire qu'il y avait peut-être d'autres solutions à faire au niveau des places.*

Monsieur René GRUMEL : *Si vous avez des solutions, n'hésitez pas !*

Madame Nathalie SERRE : *Tout est posé, les projets sont bouclés au départ, donc on n'a jamais pu discuter.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à la majorité (par 23 voix pour et 6 voix contre : Philippe CASILE, Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST) la présente délibération.

VII. URBANISME

DL-039-05-15 - Subvention façades

Mme DUPERRAY BARDEAU présente le dossier.

EXPOSE :

Afin d'inciter les propriétaires privés à ravalier les façades de leur immeuble ou restaurer les objets architecturaux, contribuant ainsi à la sauvegarde, à la mise en valeur du patrimoine et à l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie, la Commune de L'Arbresle a institué un mécanisme de subvention.

Conformément à la procédure définie par les délibérations du 28 juin 2010 (DEL59-06-10), puis celle du 3 novembre 2014 (DL123-11-14), ainsi que par conventions, les demandes de subventions de la « SCI Brevenne 42 » et de « Actu'ELLES Régie » ont été étudiées par le responsable du pôle urbanisme, puis par la Commission Patrimoine lors de la séance du 29 avril 2015.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'approbation de ces aides financières pour des montants de :

- ✓ 3000 € (montant plafonné) pour la « SCI Brevenne 42 »

4500 € pour « Actu'ELLES Régie ». Il est important ici de noter que, par un courrier daté du 24 décembre 2013, les membres de la Commission Patrimoine ont donné un avis favorable pour une subvention exceptionnelle.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Je voulais juste dire que c'est tout à fait logique compte tenu du fait que ces subventions sont faites pour tenir compte des surcoûts des préconisations des Bâtiments de France et qui vont dans le sens de l'embellissement de la ville.*

Madame Sylvie DUPERRAY : *Je précise quand même que les 1 500 euros supplémentaires sont loin de couvrir le surcoût entraîné par les recommandations des Bâtiments de France.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VIII. SPORT

DL-040-05-15 - Répartition des subventions aux clubs sportifs arbreslois

Monsieur le Maire présente le dossier.

EXPOSE :

La commission municipale des sports s'est réunie le mardi 5 mai 2015 pour étudier la répartition des subventions aux clubs sportifs arbreslois, telle que proposée par le Comité Directeur de l'OMS et a décidé d'attribuer les montants de subvention suivants :

Proposition de répartition de la subvention Municipale pour la saison 2015

Montant de la subvention :	46 800.00 €
-----------------------------------	--------------------

OMS		
	N° SIRET	
Fond de réserve calculé		1 404.00 €
<i>Fond de réserve après pénalité</i>		<i>1 404.00 €</i>
Fonctionnement		1 470.79 €
Total	501 766 182 00015	2 874.79 €

SUBVENTIONS FORFAITAIRES		
	N° SIRET	
AS CHAMPAGNAT	779 656 198 00032	640 €
AS COLLEGE 4 VENTS	522 873 181 00013	640 €
AS LEP Thimonnier	802 714 766 00010	300 €
POMPIERS	779 656 453 00015	300 €

SUBVENTIONS CLUBS							
CLUB	N° SIRET	Calculée	2014 calculée	variation	soit	pénalité	Versée
ABC	434 071 502 00026	2 220.68 €	2 144.00 €	76.68 €	3.6%		2 220.68 €
AÏKIDO	802 555 144 00012	300.00 €	290.00 €	10.00 €	3.4%		300.00 €
BA	802 595 868 00018	347.96 €	395.68 €	-47.72 €	-12.1%		347.96 €
BCA	779 656 230 00017	4 774.04 €	4 707.33 €	66.71 €	1.4%		4 774.04 €
CAP	410 125 298 00019	778.50 €	828.93 €	-50.43 €	-6.1%		778.50 €
CHA	430 366 682 00010	2 024.93 €	1 679.71 €	345.22 €	20.6%		2 024.93 €
EOL	434 922 639 00019	2 240.79 €	2 701.40 €	-460.61 €	-17.1%		2 240.79 €
FCPA	439 303 355 00010	8 897.56 €	9 939.30 €	-1 041.74 €	-10.5%		8 897.56 €
GALA	484 247 697 00028	4 275.46 €	4 357.36 €	-81.91 €	-1.9%		4 275.46 €
GYM_LOISIRS	404 343 642 00025	368.35 €	371.60 €	-3.25 €	-0.9%		368.35 €
HBCPA	779 656 214 00011	4 693.64 €	3 456.24 €	1 237.39 €	35.8%		4 693.64 €
JCA	433 448 370 00018	956.87 €	1 696.65 €	-739.78 €	-43.6%		956.87 €
KFTLA	790 548 085 00010	724.15 €	687.31 €	36.85 €	5.4%		724.15 €
MJC	779 656 321 00048	897.07 €	1 257.72 €	-360.65 €	-28.7%		897.07 €
RCA	528 594 070 00021	2 562.67 €	1 905.70 €	656.97 €	34.5%		2 562.67 €
TCA	517 479 044 00011	2 647.36 €	2 291.41 €	355.95 €	15.5%		2 647.36 €
UA	779 656 404 00018	3 335.18 €	2 622.40 €	712.78 €	27.2%		3 335.18 €

TOTAL SUBVENTIONS :	46 800.00 €
----------------------------	--------------------

46 800.0 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la grille de répartition des subventions aux clubs sportifs arbreslois pour l'année 2015 telle que proposée ci-dessus.

Madame Aline CLAIRET ne prend pas part au vote

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 28 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Aline CLAIRET)la présente délibération.

IX. INTERCOMMUNALITE

DL-041-05-15 - Travaux de voirie 2015 - Convention de fonds de concours avec la CCPA

M. GRUMEL présente le dossier.

EXPOSE :

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur la voirie d'intérêt communautaire de catégorie 2. Dans le cadre de la réalisation du programme du Chemin du Groslier, la commune a souhaité faire exécuter des travaux complémentaires au projet initial.

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-16/V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les deux parties se sont entendues pour mettre en place l'apport par la commune au maître d'ouvrage, d'un fonds de concours représentatif des dépenses engagées pour satisfaire la demande ci-dessus. **Le montant du fonds de concours pour les travaux concernés s'établit à 28 424,60 euros.**

il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la présente convention de fonds de concours d'un montant de 28 424,60 euros à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la commune de L'Arbresle, pour le financement des travaux de voirie Chemin du Groslier, et d'autoriser M.le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rattachant.

Monsieur Hervé MAZUY : *J'ai une question sur les travaux réalisés, il y a un problème d'alignement il me semble au niveau du trottoir. Les trottoirs n'ont pas la même largeur sur toute la longueur de la rue.*

Monsieur René GRUMEL : *Dans certains cas il a été fait à 1,40 mètre, c'est la largeur normale. Dans certains cas, au vue de la largeur de la rue, il y avait impossibilité, tout simplement.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Je ne parle pas des travaux que vous avez réalisés, je parle des maisons qui semblent un peu avancées.*

Monsieur René GRUMEL : *Oui, effectivement on a eu des problèmes d'alignement. Il y a des secteurs qui appartiennent à des gens.*

Monsieur le Maire : *Certains riverains étaient propriétaires de la voirie. Pour certains il a été facile de régulariser, et d'autres riverains en ont fait des questions de principe et n'ont pas voulu. Donc effectivement il a fallu s'adapter, et le trottoir est moins large.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

X. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Monsieur Daniel BROUTIER : *J'ai une question concernant le document du PPRNI.*

Le PPRNI adopté en SYRIBT a une grosse erreur dans la zone verte. Dans le quartier des Balmes de Louhans, très exactement dans le rue Gabriel Péri, il est prévu que les eaux montent à 12 mètres de hauteur. Pour donner une idée les eaux monteraient jusqu'au dernier étage des immeubles Les Primevères.

Il y a un deuxième point, de l'autre côté à Eveux cela inonde beaucoup moins, 6,50 mètres plus bas. Il y a donc une grosse erreur.

Troisième chose, la personne qui a essayé d'entamer une procédure pour essayer de faire réviser la partie espace vert est géomètre, on ne peut pas remettre en cause sa compétence, elle a fait un calcul que la rivière déborderait 10 280 m³/seconde en cas d'inondation exceptionnelle, c'est-à-dire 3 fois le Rhône en crue.

Les services de l'Etat ne veulent pas reconnaître leur erreur, c'est un peu gênant. On a déjà vécu le pont du Martinon où on disait déjà en 1983 que la capacité de ce pont n'était pas bonne, 30 ans plus tard l'Etat a reconnu qu'il y avait une erreur, et je ne parle pas du seuil du Moulin.

La question que je pose, quand on est face à une erreur comme cela, et que sont concernés 47 appartements, comment peut-on faire pour faire bouger le Préfet ?

Est-ce que nous en tant que commune on ne pourrait pas dire on ne va pas polémiquer mais on revient au bon sens paysan que l'on a chez nous. Parce que là on est parti pour 20 ans de procédure.

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Pour l'instant on n'a pas fait de démarche particulière auprès des services de la DDT, partant du principe que pour nous ce n'était pas une zone inondable mais une zone de prescription.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Le risque est faible, mais cela veut dire que cela peut se produire un jour et c'est là, la difficulté.*

Cette histoire de 12 mètres, si c'était vrai, cela veut dire qu'il ne faut plus construire dans Les Vernays.

Donc, est-ce que quelque part, en tant que commune, on ne peut pas dire il y a certainement une erreur, et on est là pour essayer de faire bouger les choses.

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Le PPRNI dit aussi qu'une zone verte c'est aussi une zone où il n'y a pas d'eau.*

On a évoqué cela tous les deux il y a déjà plus d'un an, ils mettent une zone inondable alors que pour moi c'est une zone de prescription.

Monsieur Daniel BROUTIER : *On nous dit il y a un risque faible, cela veut dire quand même qu'il y a un impact.*

Si ce risque existe cela veut dire qu'il faut arrêter de construire à L'Arbresle, dans la vallée de la Brévenne.

Monsieur le Maire : *On va questionner la DDT.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *J'ai une petite remarque à faire, je me promenais dans L'Arbresle, j'étais vers la pharmacie, place de la Liberté, il y a eu des travaux, et à la place des pavés, c'est du goudron qui a été remis.*

Monsieur René GRUMEL : *Oui, momentanément, ils vont continuer la tranchée, et ils remettront les pavés.*

Monsieur le Maire : *Je voulais revenir sur le conseil municipal précédent où on avait été interpellé par Philippe CASILE sur cette fameuse salle de type amphithéâtre, dans le Lycée Professionnel.*

J'avoue ne pas avoir su quoi répondre le jour même du conseil, je n'étais pas préparé à la question.

J'ai vu également que c'était paru dans d'autres moyens d'expression.

J'ai donc demandé à Cyril Chatagnat de vous faire passer les plans. Je vais vous expliquer en quoi consiste cette fameuse salle de type amphithéâtre dans le lycée professionnel.

La Région Rhône Alpes a engagé des travaux de rénovation dans ce lycée, en particulier la reprise des appartements de fonction et deux maisons d'habitation qui sont du côté Jean Moulin. Ils ont travaillé sur l'entrée du Lycée Professionnel.

Quand vous rentrez, la rue André Lassagne est sur la gauche du document, vous avez le bâtiment et la fameuse salle du type amphithéâtre, dont parlait Philippe CASILE, en nous faisant le reproche de ne pas avoir été vigilant, c'est une salle de 154 m², à peu près l'équivalent de notre salle d'exposition à la médiathèque. C'est une salle qui fait 17 mètres de long, 8.75 mètres de large, et 3 mètres de haut. Je ne vois pas comment cela peut être un amphithéâtre.

Je me suis renseigné auprès du Lycée Professionnel, c'est une salle polyvalente qui existait déjà. C'est une salle plate qui fait 3 mètres de haut dans laquelle il peut y avoir des aménagements, tables, chaises, cela fait une salle et demie de classe. Cela peut servir de salle polyvalente, effectivement, en tout cas ce n'est pas un amphithéâtre. Ce serait bien d'ailleurs que la presse le reprenne parce que je ne vois pas pourquoi on parle de salle d'amphithéâtre. Je voulais faire cette précision parce que Philippe avait été assez virulent, en particulier auprès de Sheila.

Monsieur Hervé MAZUY : *Je ne l'avais pas trouvé virulent personnellement, il l'a été plus, sur ce coup là il n'était pas du tout virulent.*

Monsieur le Maire : *Il avait été assez virulent dans le sens où il lui a reproché de ne pas avoir été assez vigilante puisqu'elle siège au conseil d'administration et en plus à la Région.*

En tout cas je voulais expliquer à tout le monde ce que c'était que cette salle type amphithéâtre.

Après effectivement, le lycée n'est pas opposé à ce qu'elle soit de temps en temps utilisée.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Ce qui est dommage c'est qu'il y a eu déjà des tentatives avec le Collège, la salle de spectacle, on n'a jamais pu y arriver. Là c'est une autre salle au niveau du lycée, ce serait quand même bien qu'un jour tout cela soit regroupé. En se regroupant tous, on pourrait faire de belles salles. C'est là où le bât blesse, mais ce n'est pas de la faute du conseil.*

Monsieur le Maire : *Dans ce cas-là c'est une grande salle de classe.*

Effectivement à l'époque où la salle Lumière du collège avait été travaillée, je pense qu'effectivement il y avait une opportunité. Je sais que des discussions avaient été engagées entre la commune et le Département. Je crois savoir que c'est plutôt la commune qui avait bloqué.

Monsieur Jean-Claude GROSS : *Oui, c'était en 1992-1993.*

Monsieur le Maire : *Là, dans le projet de la Région il n'y avait pas du tout la volonté d'implanter une salle d'activité culturelle. C'est une salle qui existait et qui a été déplacée. En tout cas je ne veux pas qu'on fasse croire à la population qu'il y avait la possibilité de faire un amphithéâtre et qu'on a raté l'opportunité.*

Madame Nathalie SERRE : *On a parlé en commission urbanisme de **révision de PLU**, je voulais savoir quand est-ce qu'on ferait cela. On a été interrogé plusieurs fois sur des densifications de population, notamment dans le quartier rue Ann Franck.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *On vient juste d'avoir la première date de rencontre avec le bureau d'étude, et cela devrait se situer entre aujourd'hui et les 5 à 6 mois à venir comme il a été dit en commission urbanisme.*

Une fois qu'on a calé la réunion avec le Bureau d'Etudes, cela va démarrer avant fin juin.

Madame Nathalie SERRE : *On a été pas mal interrogé au niveau de la densification de la population sur cette zone-là, et il faut qu'on commence à travailler sérieusement.*

Et autre chose, cela fait deux fois que l'on demande le pourcentage de logements sociaux et on l'a toujours pas, alors est-ce qu'il faut qu'on fasse une demande écrite pour l'avoir ?

On n'a pas réussi à avoir cette information.

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Je vais demander à Cyril qu'il l'envoie mais je pensais qu'on avait répondu, je sais qu'on est entre 23 et 24%.*

Il faut qu'on demande à l'INSEE pour avoir les éléments exacts.

Madame Nathalie SERRE : *S'il te plait, merci.*

Monsieur le Maire : *De toute façon on n'est pas encore à 25%.*

Par rapport à la révision du PLU, cela s'inscrit dans les préconisations du SCOT. Le SCOT va aussi rentrer en révision avec le SOL.

Le PLU actuel est prescrit par rapport au SCOT actuel, et le SCOT actuel nous oblige à des opérations de densification. J'espère que la révision libèrera les exigences foncières.

Actuellement on a beaucoup d'opérations immobilières qui semblent arriver, on s'aperçoit que beaucoup de gens sont sollicités par les promoteurs immobiliers et cèdent à la tentation, cela devient un peu tendu et compliqué.

On a commencé à engager une réflexion au niveau de la CCPA pour un PLU intercommunal qui sera applicable en 2017, de façon à pouvoir harmoniser un peu mieux. Ce n'est pas normal qu'une commune se développe et que celle d'à côté ne se développe pas. On accentue en plus les déséquilibres.

Monsieur Hervé MAZUY : *Je voulais rappeler à la Presse également que la Taxe d'Habitation a été augmentée de 9.08%, et pas de 4.5%.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Je m'inscris en faux, la Taxe d'Habitation a été augmentée de 4.5%, la part de la Collectivité est à 9%, mais la Taxe globale d'Habitation, non.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Quand vous passez de 13.32% à 14.41% cela fait 9.08% d'augmentation.*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Donc vous parlez bien, c'est ce que je suis en train de dire, de la part communale, et pas de la Taxe d'Habitation.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Qu'est-ce que tu appelles la part communale ?*

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER : *Dans la Taxe d'Habitation, il y a plusieurs collectivités qui peuvent prélever. Il y a la commune, le Département, des Syndicats, la CCPA, etc...*

Ce dont on parle, 13.32 à 14.41, c'est le taux de prélèvement de la commune. Pour le contribuable, sa taxe d'habitation a augmenté de 4.58%.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Oui, mais sa part communale augmente de 9%.*

Monsieur le Maire : *On a donné les raisons de cette augmentation, on a dit qu'on voulait maintenir les services donnés à la population. On a voté le budget en mars 2015. On a géré au maximum de ce qu'on pouvait faire. Après, globalement, on ne change pas notre politique, en matière d'éducation, en termes d'animations et de soutien aux associations. Vous nous avez assez reproché d'être une ville dortoir dans laquelle il ne se passe rien. On a la chance de bénéficier du soutien d'une centaine d'associations qui animent la ville. Il se passe des choses tous les week-ends. Nos salles sont pleines, la salle des fêtes est réservée 3 ans à l'avance.*

Effectivement, on peut faire des économies, alors je ne sais pas où, peut-être baisser les services, mais on n'a pas voulu le faire. On n'a pas voulu baisser le service à l'éducation, à la jeunesse, au sport et à la vie culturelle, la qualité de la propreté de la ville.

On a baissé le service de fleurissement - espaces verts de 20 à 30%, et on a quand même eu une fleur.

Moi, j'attends vos propositions, où fallait-il baisser ?

Monsieur Hervé MAZUY : *Vous nous demandez des propositions, mais nous on a l'impression d'être écouté mais pas beaucoup entendu jusqu'à présent.*

Monsieur le Maire : *Justifiez et dites-nous ou vous auriez aimé que l'on fasse des économies, je voudrai l'entendre ici ce soir.*

Que fallait-il toucher ?

On n'a pas vu dans votre campagne des « baisses », je ne les ai pas vues en tout cas.

Monsieur Hervé MAZUY : *Cela fait longtemps qu'on en avait pas parlé, et pour une fois c'est vous qui revenez sur la campagne, cela me surprend parce que d'habitude c'est nous en général.*

Monsieur le Maire : *Oui je reviens.*

Donc dites-nous où, donnez-moi un exemple que je veux bien prendre pour l'année prochaine.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Oui j'ai un exemple, vos indemnités. C'est un exemple concret, vous en voulez un, j'en donne un.*

Monsieur le Maire : *On ne touchera pas à cela, pour moi c'est de la démagogie.*

Donc les indemnités, après ?

Monsieur Daniel BROUTIER : *C'est le genre de question qu'il faut travailler en commission, c'est un peu facile de sortir cela maintenant.*

Monsieur le Maire : *Alors participez aux commissions parce que les échos que j'ai des commissions, visiblement à part une ou deux commissions où il y a un taux de participation...*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Encore faut-il amener le sujet en commission.*

Madame Nathalie SERRE : *En commission, j'y suis dans beaucoup, à part ce mois-ci.*

Et dans ces commissions, on nous indique ce qui va se passer, mais en aucune manière ce sont des commissions où on nous demande de travailler sur le fond. Systématiquement quand on arrive aux commissions les projets sont écrits et formatés, et on nous dit : voilà ce qu'on va faire. Il n'y a pas de réflexion en amont, et c'est bien ce qu'on vous reproche.

Par exemple, sur le dossier de la République, vous arrivez avec des dossiers tout prêts, et vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord ? Mais il n'y a pas de réflexion de fond.

Monsieur le Maire : *Ce sont les projets sur lesquels nous nous sommes engagés devant la population arbresloise qui sont finalisés.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Mais on peut en proposer d'autres.*

Monsieur le Maire : *S'il y en a d'intéressants, on veut bien les prendre.*

Madame Nathalie SERRE : *Par exemple, quand on propose Sarah au Collège, il y a 23 voix contre, et nous sommes 6 pour. Si vous voulez on peut proposer, mais vous êtes 23 de toute façon, donc vos projets arrivent.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Il est difficile de s'impliquer dans les commissions. Vous nous demandez de nous impliquer et vous ne nous laissez pas de place dans les instances. A un moment c'est deux poids, deux mesures. Vous êtes présents dans toutes les instances. Si vous voulez qu'on s'implique aussi, il faut quelques part nous laisser la place. Je ne dis pas sur toutes les instances, mais au moins sur certaines.*

Madame Nathalie SERRE : *Et il n'y a pas de discussion.*

Monsieur le Maire : *Vous confondez discussion et participation. Je répète, on a été élu sur un programme. On s'engage sur des projets, et on va développer nos projets. Les gens nous ont élus pour cela, cela a été clairement identifié.*

Si dans le cadre de ces projets là, vous avez des amendements, des modifications à apporter, on est preneur.

Tout à l'heure on a parlé de deux choses, on a parlé de cette vignette de stationnement, on n'y avait pas pensé, et vous y avait pensé, cela améliore notre politique de stationnement, et bien tant mieux. Je prends cette idée avec plaisir, et j'afficherai partout que c'est vous qui l'avez dit.

Yvonne a parlé à un moment donné de Mutuelle sociale, Yvette en a aussi parlé à un moment donné, voilà une idée où on se rejoint, on va travailler sur cette Mutuelle sociale.

Concernant le place de la République, le projet était cadré, on a expliqué aux arbreslois ce qu'on allait faire, après ce sont nos projets, les gens nous ont élus pour cela et ne comprendraient pas qu'on prenne un nouveau projet.

Maintenant si vous avez quelque chose d'intéressant et qui peut faire avancer le système, je ne vois pas pourquoi, dans l'intérêt de la commune, je ne le prendrai pas.

Vous confondez participation et exécution ou mise en place, c'est ça votre problème.

On a toujours travaillé comme cela, même dans le mandat précédent. Alors peut-être que vous pensez que vos prédécesseurs étaient trop faibles et s'étaient faits rouler dans la farine.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Pas du tout.*

Monsieur le Maire : *Je l'ai lu dans un mail de votre tête de liste.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Sur l'aménagement de la place de la République vous nous demandez maintenant d'intervenir pour choisir les assises, etc....*

Monsieur le Maire : *Le projet de la place de la République il est travaillé depuis plus de deux ans. Il a été travaillé avec vos prédécesseurs en commission.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *C'est bien ce qu'on vous reproche, c'est comme tout le reste, tout est travaillé d'avance.*

Madame Françoise DESSERTY : *Il y a quand même une continuité de travail, et en plus vos prédécesseurs avaient participé et donné leur avis.*

On ne peut pas balayer du jour au lendemain un projet sous prétexte qu'il y a une nouvelle équipe qui se met en place.

Monsieur le Maire : *Concernant la place de la République, on va présenter ce dossier à la population en réunion publique, il y avait déjà eu 2 ou 3 commissions urbanisme depuis le début du mandat. Et nous avons appris de la part de Philippe CASILE que vous aviez le*

projet de dalles pour couvrir à la hauteur de l'ancienne terrasse de la médiathèque, ce projet, personne n'en avait jamais entendu parler, même pas en commission. C'est le reproche que je vous fais. Si vous l'aviez proposé en commission on l'aurait peut-être regardé.

Monsieur Hervé MAZUY : *On en a parlé pendant la campagne.*

Monsieur le Maire : *Non.*

Ceci étant le prochain conseil municipal aura lieu le 29 juin.

S'il n'y a pas d'autre intervention je vais lever la séance et donner la parole au public.

La séance est levée à 21h30.